

Cover
immo

Coverent

**GARANTIE DE
LOYERS IMPAYES**

**pour baux commerciaux
ou professionnels**

2024-02 AdB



01

GLI COVERENT

Garantie de Loyers Impayés

Cover
immo

Le contexte

- Avec une croissance modérée de l'activité, conjuguée à une inflation toujours forte et des taux d'intérêt élevés, **l'étau se ressert sur les trésoreries des entreprises.**
- L'incertitude financière des locataires conduit les propriétaires à **sécuriser leurs revenus locatifs.**
- Les offres GLI initialement orientées vers les baux d'habitation sont mal adaptées aux Commerces & Bureaux (montants garantis insuffisants, absence de certification des locataires "entreprises", etc.)

Défaillance des entreprises

+36%

En 2023 vs 2022

Source : Etude Altares - 01/2024



03

GLI COVERENT

Garantie de Loyers Impayés

Cover
immo

Les avantages du contrat GLI Coverent



- **Certification systématique du dossier Locataire sous 48 H** : Permet d'être certain de l'éligibilité du locataire --> Vous n'entendrez plus au moment d'un sinistre de refus de prise en charge pour "*locataire non conforme*".



- **Des garanties à la carte** : Chaque bail peut être couvert pour des garanties ou montants, choisis par le propriétaire ou son mandataire.



- **Procédure contentieuse** : Prise en charge par Cover immo, pour une diligence dans les actions à mener, et un allègement des coûts pour le propriétaire et son mandataire.

Les garanties

Plafond Global = 360.000 € par sinistre

Garanties essentielles :

- Certification du locataire
- Loyers et charges impayés indemnisés pendant 12 mois (ou 18 en option)
- Frais de contentieux et organisation de la procédure en cas d'impayés
- Protection juridique complète, étendue aux autres litiges locataires, voisins, tiers... Plafond 5.000 € (ou 10.000 € en option)

Garanties optionnelles :

- Départ prématuré du locataire,
- Détériorations immobilières (plafond 10.000 €)

Les franchises

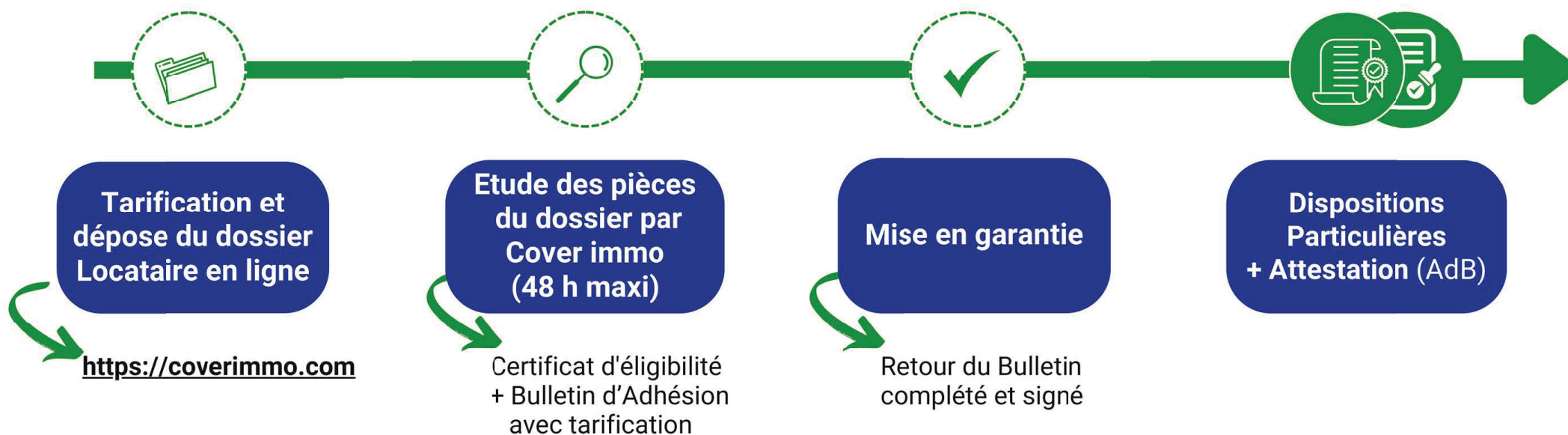
Locataire avec une existence de + de 2 ans :

- **Aucune franchise.**

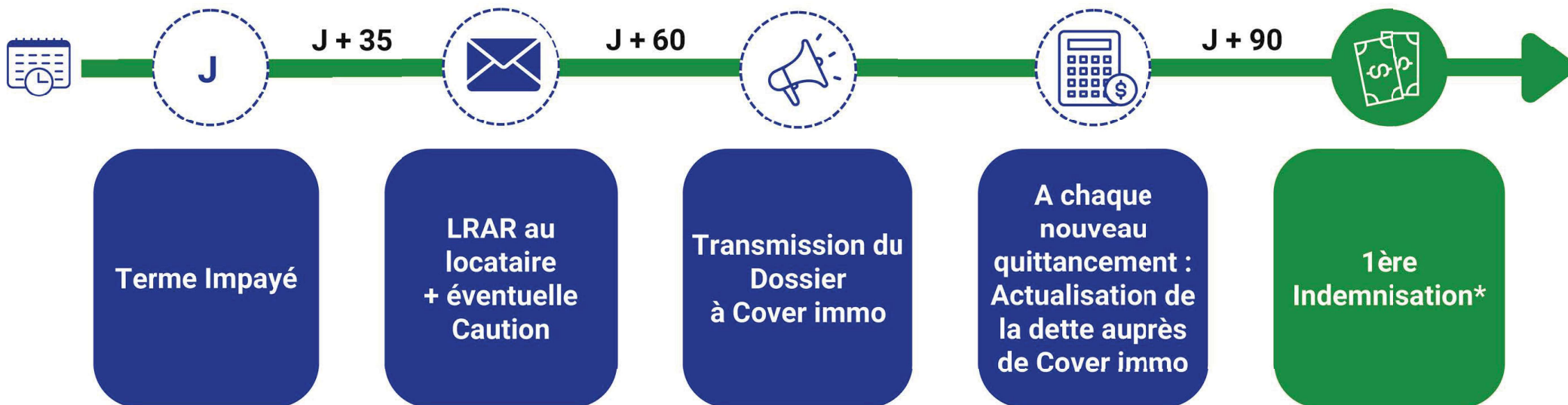
Locataire avec une existence de - de 2 ans :

- **Si le locataire présente une Caution Solidaire : Aucune franchise.**
- **Si le locataire ne présente pas de Caution Solidaire :**
 - . 1ère prise à bail : Franchise de 6 mois de loyers
 - . Pour un local remplaçant : Franchise de 3 mois de loyers

Mise en garantie d'un lot



Indemnisation des loyers impayés



*La 1ère indemnisation intervient à J+90 (Pendant cette période : Phase amiable + délivrance du commandement de Payer), les indemnisations suivantes sont versées trimestriellement ou mensuellement selon l'option retenue.